

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.06.2022

Date de convocation : le 16 juin 2022

Ouverture de Séance : 18h30

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Nombre de procurations : 1

Votants : 13

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Nicolas VIBOUX, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER pouvoir à Fabienne CROZE, Yvan ROUFET, Alice SERTOUR.

Secrétaire de séance : Isabelle CHION-VALLIER.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus des 19 avril et 17 mai 2022
- Agenda
- Tarifs de la cantine
- Publicité des actes de la commune
- ER9
  
- Commissions communales :

### Village Digital

#### Finances/Budget/ Ressources Humaines

- Emprunt travaux d'assainissement

#### Ecole/Jeunesse

- Ecole
- Cantine
- Périscolaire

#### Travaux / Urbanisme

- Point sur les travaux divers
- Point sur les autorisations d'urbanisme

#### Requalification Village et des hameaux

#### Vie Locale/Communication/Culture

#### Environnement/Cadre de vie

#### Agriculture

#### Questions diverses

- Stationnement bus VFD
- Recensement population 2023

### 1. Nomination du secrétaire de séance

Isabelle CHION-VALLIER est nommée secrétaire de séance.

**Vote pour à l'unanimité**

### 2. Approbation des comptes rendus des 19 avril et 17 mai 2022

Les deux comptes-rendus sont approuvés. Patrice LETOURMY s'abstient pour celui du 19 avril et Antoine PIETRERA pour celui du 17 mai.

### 3. Agenda

- Jeudi 23 juin : réunion commission Eau (Richard)
- Jeudi 23 juin : dernier conseil d'école avec Thierry IMBERT
- Mardi 28 juin : réunion sentier La Motte
- Jeudi 30 juin : test circulation Croix de Portier avec transporteur et agriculteurs.
- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 14h : présentation étude géologique Champ du Mouton
- Jeudi 7 juillet à 17h30 : CLECT à Saint-Martin-de-Clelles (installation de la commission suivie d'un débat)
- Mercredi 13 juillet : réunion Enercoop (centrale solaire)

### 4. Tarifification restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix du repas de la restauration scolaire.

Il rappelle que les tarifs actuels des repas s'élèvent à 4,90 € pour tous les enfants accueillis dans un cadre normal et 1,45 € pour les enfants concernés par un PAI.

Il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- 4,95 € pour tous les enfants accueillis dans un cadre normal à la cantine,
- 1,60 € pour tous les enfants concernés par un PAI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

FIXE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le prix du repas à :

- 4,95 € pour tous les enfants accueillis dans un cadre normal à la cantine,
- 1,60 € pour tous les enfants concernés par un PAI.

**Vote pour à l'unanimité.**

### 5. Modalités de publicité des actes de la collectivité

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel

- Publicité des actes de la commune par affichage sur le tableau des affichages officiels ;
- Dépôt des convocations et comptes-rendus du conseil municipal sur le site de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'adopter la modalité de publicité des actes de la commune par publicité des actes de la commune par affichage à compter du 1er juillet 2022 et de continuer à déposer les convocations et comptes-rendus du conseil municipal sur le site Internet.

**Vote pour à l'unanimité.**

## 6. Achat terrains emplacements réservés 9 et 10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 230-1 et L230-3 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sinard approuvé le 17 septembre 2019,

Considérant les échanges entre la commune et l'indivision Poulat ;  
Considérant la mise en demeure de l'indivision Poulat en date du 11 mars 2020 invitant la collectivité à se prononcer sur l'acquisition des emplacements réservés ER9 et ER10 ;  
Considérant les surfaces à acquérir par la commune de Sinard des emplacements réservés 9 et 10 pour la réalisation de cheminements doux et la création d'une voirie routière ;

Considérant le plan de bornage et de division réalisé par le cabinet Agate ;

Considérant l'avis de valeur de BF Expertise rendu le 8 Juin 2022;

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre des emplacements réservés, les emprises foncières à acquérir sont les suivantes :

- 342 m<sup>2</sup> de la parcelle C548
- 2 309 m<sup>2</sup> de la parcelle C594p
- 37m<sup>2</sup> de la parcelle C 914p.

La surface totale à acquérir est donc de **2 647 m<sup>2</sup>**.

Il est proposé d'acheter les tènements évoqués ci-dessus selon la valeur fixée par l'expert à savoir **70 560 €**.

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'AUTORISER l'achat des terrains concernés par les ER 9 et 10 auprès de l'indivision Poulat et au prix proposé ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les formalités qui en découlent, à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

**Vote pour à l'unanimité.**

## 7. Commissions communales

### Village Digital

- RGPD en cours.
- Le problème avec Orange concernant la box est sans fin : l'envoi d'un courrier au directeur et à l'attaché commercial en AR est à prévoir.
- La commande a été signée pour le changement de l'ordinateur de la bibliothèque. La date de l'installation n'est pas connue. Denis a relancé.

### Finances / Budget/ Ressources Humaines :

- Une commission s'est réunie le 8 juin afin de déterminer le budget des travaux. Trois banques se sont portées candidates pour proposer un emprunt à la collectivité pour le financement des travaux d'assainissement. Le crédit agricole a été retenu. Une délégation a été donnée au Maire pour signer cet emprunt (prévu dans le budget primitif).
- Un emploi jeune va être recruté pour aider Rémi les 3 premières semaines de juillet.
- Une réunion et un repas du personnel sont prévus début juillet.

### Ecole/Jeunesse

#### ➤ Ecole :

Valérie PERAZZA a été nommée directrice.

Actuellement, 123 enfants sont inscrits pour l'année scolaire 2022-2023.

#### ➤ Cantine :

RAS

#### ➤ Périscolaire

RAS

### Travaux Urbanisme

#### ➤ Retour sur les mesures de température des bâtiments communaux faites par TE 38 :

Le fonctionnement du maintien de température pendant les vacances est à revoir.

L'isolation est également à améliorer car les huisseries sont non jointives.

En conséquence, une régulation de la température est à mettre en place sur le court terme. La mise en place d'un réseau de chaleur est à envisager sur le long terme.

Il serait également bien d'installer des lumières avec détecteur de mouvement.

➤ L'abri de bus du lieu-dit le Collet sera de type « rural ». L'abri serait fourni par la Région et la dalle serait à la charge de la commune. Cependant, cette dernière pourrait être financée à 80 % par une subvention régionale.

#### ➤ Point sur les travaux divers :

- Les travaux pour la cour de l'école débuteront en juillet dès la fin des cours.

### Requalification du Village et de ses hameaux

- En cours

### Vie locale/Communication/Culture

- Une réunion sera programmée pour la préparation de la Foire de Puce.

### Environnement/Cadre de Vie

➤ RAS

### Agriculture

➤ RAS

### 8. Points divers

- Les exposants du P'tit marché ne souhaitent pas continuer car ce n'est pas rentable. Cependant, ils proposent de tenir un stand lorsque des manifestations seront organisées dans le village.
- Nicolas VIBOUX annonce sa démission de son poste de conseiller municipal.

=====

*La séance est levée à 20h45*